

DEPARTEMENT DU  
FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE BREST  
COMMUNE DE  
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
n° 110-2019

**OBJET : LEVEE D'INTERDICTION AUX PLAGES  
DE BERTHEAUME EN RAISON DE LA PRESENCE  
DE POLLUTION SUITE AUX INTEMPERIES**

**Le** Maire de la Commune de PLOUGONVELIN,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles  
L2212-1 et suivants et L2213-23  
**Vu** l'arrêté du 2 août 2019  
**Considérant** la fin de pollution due aux intempéries,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'accès à la plage de Bertheaume ainsi que la baignade sont autorisés à compter du 3 août 2019.

**Article 2 :** Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé à l'entrée des sites concernés.

**Article 3 :** La directrice général des services, la Police municipale et le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 3 août 2019

Le Maire,  
Bernard GOUEREC  
pour le maire empêché,  
Stéphane CORRE  
Adjoint au maire

